

Le Burundi s'apprête à signer l'amendement au Protocole de Montréal sur l'Ozone

PANA, 15 septembre 2019 Bujumbura, Burundi - Le Burundi s'apprête à signer l'amendement au Protocole de Montréal (Canada) sur la protection de la couche d'ozone et du climat, a déclaré, dimanche, sur les ondes de la radiotélévision publique (RTNB), le Ministre burundais de l'Environnement, Dôo Guide Rurema, à la veille de la célébration de la Journée mondiale contre le rayonnement ultraviolet du soleil, nocif pour les êtres vivants.

L'amendement de Kigali (Rwanda) au Protocole de Montréal est entré en vigueur le 1er janvier dernier, rappelle-t-on. Le Protocole de Montréal, quant à lui, est entré en vigueur le 1er janvier 1989 et compte aujourd'hui 191 Parties prenantes, selon les Nations unies. Au Burundi, l'occasion 2019 de la journée sera l'occasion de communiquer sur l'amendement de Kigali qui vise l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) dans l'atmosphère. Il indique, entre autres activités. Du matériel sera également distribué aux émetteurs potentiels de gaz à effet de serre des domaines industriels et agricoles, selon toujours le Ministre Rurema. Les Nations unies ont placé l'occasion 2019 de la Journée internationale de protection de la couche d'ozone sous le thème optimiste de « 32 ans et en voie de guérison » depuis l'entrée en vigueur du protocole de Montréal. Dans sa communication de circonstance, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres fonde cet optimisme sur l'élimination de « 99% des produits chimiques » qui appauvrissent la couche d'ozone, autrefois présents dans les réfrigérateurs, les climatiseurs et de nombreux autres produits. L'on apprend de la même communication que la dernière évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone, réalisée en 2018, démontre que certaines parties de la couche d'ozone se sont rétablies à un rythme de 1 à 3% par décennie depuis 2000. Aux taux prévus, l'ozone de l'hémisphère Nord et des latitudes moyennes guérira complètement d'ici les années 2030. L'hémisphère sud suivra dans les années 2050 et les régions polaires d'ici 2060. Les efforts de protection de la couche d'ozone ont également contribué à la lutte contre le changement climatique en évitant les émissions d'environ 135 milliards de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone, entre 1990 et 2010. « En cette Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, nous pouvons célébrer notre succès », souligne-t-il. Mais, « nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour conserver ces acquis, en particulier rester vigilant et lutter contre toutes les sources illicites de substances qui appauvrissent la couche d'ozone à mesure qu'elles se présentent ». Par ailleurs, « nous devons également soutenir sans réserve l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal, entré en vigueur le 1er janvier 2019 ». La même source indique qu'en éliminant progressivement les hydrofluorocarbures (HFC), qui sont des gaz puissants qui réchauffent le climat, cet amendement peut éviter jusqu'à 0,4 °C d'augmentation de la température mondiale à la fin du siècle tout en contribuant à la protection de la couche d'ozone. Et en combinant les mesures visant à réduire les HFC et les améliorations de l'efficacité énergétique dans l'industrie du refroidissement, nous pouvons obtenir des effets encore plus bénéfiques pour le climat », conclut Guterres.